



Contravention Cas 4 Bis erreur d'immat et infraction non reconnu

Par **Alfa**, le **28/02/2009** à **18:47**

Bonjour,

Voici les faits :

Je suis arrivé dans un rond point sans m'arreter alors qu'un véhicule arrivait. La police m'a arrêté pour refus de priorité.(sachant que je n'ai pas dérangé l'autre véhicule).

Je n'ai pas reconnu l'infraction et de plus le numéro d'immatriculation n'est pas le même sur les 2 volets (erreur sur l'exemplaire en carbone).

Est il possible de contester le PV pour erreur de rédaction?
Ou pour une infraction que je n'ai pas reconnue?

Merci de votre réponse.

Par **razor2**, le **28/02/2009** à **19:33**

Une erreur d'immatriculation sur l'avis de contravention n'est pas cause de nullité. Vous n'aurez pas gain de cause si vous contestez sur ce motif.

Par **Alfa**, le **01/03/2009** à **11:51**

Merci de votre réponse.

Je vais payé la contravention.